



## Fonction ASH, Hopital Publique

Par **Michel71**, le **17/09/2010** à **12:06**

Bonjour,

Je travail dans un hôpital du service publique, ou je suis titularisé depuis 5 ans, ma fonction est ASHQ dans le pool de brancardage, nos horaires de travail, s'établissent pour couvrir 24/h sur 24 par neuf horaires différents, en déduire par neuf postes différents aussi, à l'heure d'aujourd'hui on nous demande d'être aussi l'accompagnant des ambulances qui sont rattachées à cette hôpital, la question est la suivante, est ce que le décret des ASH permet ce genre d'activité ? et si oui, y a t-il une compensation financière à la clé ?

D'autre part, on nous demande implicitement, d'aller chercher les décès qui ont lieu dans les services afin de les transférer jusqu'à la chambre mortuaire... est ce que cette activité en incombe aussi l'ASH ? si oui, y a t-il une compensation pécuniaire ?

Merci d'obtenir une réponse la plus objective et dans le respect de la loi en vigueur.